

ADDITIF AU REGLEMENT INTERIEUR

- Interdiction de planter quoi que ce soit dans le revêtement du parking**
- Une bâche doit être au préalable déposée sous chaque véhicule**
- Tout dépôt ou vidange est interdit**
- L'abandon de pneumatique est interdit**
- Interdiction d'intervenir ou de modifier les installations et les équipements du circuit**
- Tout matériel apporté devra être remporté**
- Toute perte d'huile ou autre liquide sur le paddock ou la piste devra être signalée au responsable**
- Les concurrents ou participants doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants (huile, hydrocarbures, pièces mécaniques diverses...) ainsi que leurs déchets**

MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION

Le comité de gestion